

Le 5 février 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 janvier 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Monsieur MONTEUX, Madame DUMAZET à Monsieur MARRET, Monsieur ROBERT à Monsieur INCORVAIA, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Monsieur KARA à Monsieur VOCANSON.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Développement des mobilités douces sur la Commune – Sollicitation d'une subvention dans le cadre de la DSIL 2024

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre d'une démarche éco-citoyenne volontariste et en complément des actions portées par Saint-Etienne Métropole au titre du Plan vélo métropolitain, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon souhaite renforcer et accélérer ses actions en faveur d'une mobilité plus accessible à tous les utilisateurs et plus respectueuse de l'environnement, en privilégiant les modes de transports doux.

Il rappelle que, depuis 2023, elle s'est engagée dans un programme pluriannuel d'aménagements, destinés à développer rapidement des voiries adaptées, sur l'ensemble de son territoire, et ainsi permettre la cohabitation des différents utilisateurs des voiries et de leurs abords.

Ce projet, qui répond aux nouveaux enjeux de mobilité et aux préoccupations des usagers, consiste en une révision du plan de circulation sur l'ensemble du territoire communal, en concertation avec la population et en tenant compte de la diversité des modes de déplacements :

- *Elaboration d'un plan de déplacements en mode doux et réalisation de pistes cyclables ;*
- *Création, amélioration, sécurisation de la circulation des piétons, des cyclistes et des parcours en mode doux ;*
- *Renforcement des espaces multimodaux (aires de covoiturage, garages à vélos, ...) ;*
- *Développement des équipements adaptés au stationnement sécurisé des vélos ;*
- *Intégration du projet au Plan vélo de Saint-Etienne Métropole (SEM), favorisant les pistes cyclables communales et intercommunales ;*
- *Mise en place, en concertation avec SEM, d'un système de vélos en libre-service dans les établissements scolaires ;*
- ...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240206-2024-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Publication : 06/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire indique qu'afin d'aider la Commune dans la réalisation de ce projet d'aménagement structurant, qui répond totalement aux enjeux de transition écologique et solidaire fixés par l'Etat et aux priorités du Plan départemental vélo « Loire, Terre de vélo 2027 », une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat en 2023, au titre de la DSIL.

Il explique que la demande n'ayant pu aboutir, la Commune souhaite la renouveler, dans le cadre de la DSIL 2024. Ce faisant, cette demande de renouvellement doit se faire sur la base d'un dossier en tous points identique à celui qui a été déposé l'an dernier malgré les éventuelles évolutions du projet découlant de la poursuite des études et de la concertation.

Il précise que le montant projeté de l'opération initialement estimé à 1 213 659 € HT, honoraires de la Maîtrise d'œuvre compris, sera conservé comme référentiel de notre subvention.

Il ajoute qu'une subvention à hauteur de 820 927 € (67,64 %) est ainsi sollicitée auprès de l'Etat, au vu d'un plan de financement, qui se présente comme suit :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT
Travaux	1 109 580,00 €
Honoraires	48 600,00 €
Matériels - Equipements (Mobilier urbain)	55 479,00 €
TOTAL	1 213 659,00 €

FINANCEMENTS		MONTANT	%
Financements publics			
Etat - DSIL	Sollicité	820 927,00 €	67,64%
Autofinancement			
Fonds propres Commune		392 732,00 €	32,36%
Emprunt			
TOTAL		1 213 659,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (**M. CEYTE, sorti de la salle, ne prend pas part au vote**) :

- **CONFIRME** la mise en œuvre du projet pluriannuel de développement des mobilités douces sur la Commune, tel que présenté par ailleurs,
- **PREND ACTE** des modalités de financements de cette opération et de la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 820 927 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 février 2024

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

